

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Soziale Gruppen
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Dobler, Marcel (fdp/plr, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Gerber, Marlène
Guignard, Sophie

Bevorzugte Zitierweise

Gerber, Marlène; Guignard, Sophie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Soziale Gruppen, 2018 – 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Migrationspolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
MINT	Fächer und Berufe aus den Bereichen Mathematik, Informatik, Naturwissenschaften und Technik.
VZAE	Verordnung über Zulassung, Aufenthalt und Erwerbstätigkeit

CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
EPF	École polytechnique fédérale
MINT	Branches et métiers des domaines Mathématiques, Informatique, sciences Naturelles et Informatique
OASA	Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

MOTION
DATUM: 20.09.2018
SOPHIE GUIGNARD

Le but de la motion du député Dobler (plr, SG) tient dans son titre: **«si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici»**. Le libéral-radical souhaite que le Conseil fédéral définisse des conditions pour que les personnes étrangères formées dans les Universités cantonales et Écoles polytechniques fédérales puissent rester en Suisse facilement. Il souhaite ainsi éviter que de la main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans les domaines où la pénurie menace, soit contrainte à partir parce que les contingents seraient épuisés.

Malgré un avis défavorable du Conseil fédéral, qui estimait la législation actuelle suffisante, le Conseil national a approuvé la motion par 143 voix contre 41 (40 UDC et un PLR) et deux abstentions (PS et Vert).¹

MOTION
DATUM: 19.03.2019
SOPHIE GUIGNARD

Le Conseil des Etats a suivi le national sur la motion Dobler (plr, SG), intitulée: **«si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici»**. Le libéral-radical souhaite éviter la fuite des cerveaux, en modifiant l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) pour que les personnes étrangères titulaires d'un master ou d'un doctorat dans des domaines souffrant d'une pénurie de personnel qualifié (comme par exemple les disciplines MINT) puissent rester en Suisse au terme de leurs études dans les universités cantonales ou écoles polytechniques fédérales (EPF). Actuellement, le système de contingents de travailleurs et travailleuses de pays tiers les empêche de rester en Suisse, une fois les quotas épuisés.

La CIP de la chambre haute préconisait l'acceptation de la motion, par 7 voix contre une et une abstention. Du côté des parlementaires, le texte a également été largement plébiscité, par 32 voix contre 6 et une abstention. L'opposition, par analogie avec le vote du Conseil national, est probablement à chercher dans les rangs de l'UDC, qui ne s'est pas prononcée durant le débat, en raison peut-être de divergences internes, comme dans la chambre basse.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.10.2021
MARLÈNE GERBER

In Erfüllung einer Motion Dobler (fdp, SG; Mo. 17.3067) eröffnete der Bundesrat Ende Oktober 2021 die Vernehmlassung zu seinem Vorentwurf zu einer Änderung des Ausländer- und Integrationsgesetzes, mit der er **Personen ohne Schweizer Pass aber mit Schweizer Hochschulabschluss (Master oder Doktorat) den Einstieg in den Arbeitsmarkt erleichtern** will. Dadurch, dass diese Personengruppe zur Ausübung einer Erwerbstätigkeit in Bereichen mit «ausgewiesenem Fachkräftemangel» von geltenden Höchstzahlen für Aufenthaltsbewilligungen ausgenommen werden, soll besagter Fachkräftemangel abgeschwächt werden. Die Vernehmlassung dauert bis Februar 2022.³

1) BO CN, 2018, p. 1506 s.

2) BO CE, 2019, p. 185 ss.; Rapport de la CIP-CE du 12 février 2019

3) Medienmitteilung BR, EJPD, SEM vom 27.10.21